

LISTES ELECTORALES

Nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales après le renouvellement général de mars 2026

Rôle

- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire (Recours Administratif Préalable Obligatoire préalable à la saisine du tribunal judiciaire).
- Elle examine la régularité des inscriptions et des radiations validées par le maire depuis la dernière séance.

Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24^e et 21^e jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an.

Composition

Sa composition est fixée par un arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions. Les élus membres de la commission de contrôle sont les suivants :

- Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal : Mme Elisabeth FERET-CAGNET, Mr Alain BOUCHARINC, Mr Johan IRENEE.
- Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal : Mr Morgan MILANO, Mme Caroline FRANCA.